

COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit décembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 12 décembre 2017, s'est réuni à l'Hôtel de ville sous la présidence de Stéphanie PHAN THANH, Maire

Etaient présents : Pascal LOIRAT - Marie-Annick DURAND - Thierry de LORGERIL - Françoise JOUNIER - Luc PORTET - Catherine LACROIX - Bernard MACÉ - Anouk PAOLOZZI-DABO - Jacques GUIHÉNEUF (arrivé à 19h00) - Laurent BOULO - Nadège VERON - Chantal DEMY - Laurence GEFFRAY - Laurent CHASSAING - Patrice GUIHARD - Joseph GAULTIER - Gwénaëlle MORVAN - Nicolas CRIAUD - Laurence LÉPINE (arrivée à 18h45) - Joëlle URVOIS - Anne-Martine GUILLOUX - Hélène CHALLIER - Hervé NAËL - Dominique MIGAULT - Anne-Gaëlle RÉVAULT - François PAGEAU

Etaient excusés : Frédéric DUNET donne pouvoir à Nicolas CRIAUD - Marie-Claude BARRET donne pouvoir à Nadège VERON - Marie-Line MOREAU donne pouvoir à Françoise JOUNIER - Valérie DUVERT donne pouvoir à Marie-Annick DURAND - Emmanuelle SOALHAT donne pouvoir à Hélène CHALLIER - Frédéric MICHÉ donne pouvoir à François PAGEAU.

Secrétaire de Séance : Thierry de LORGERIL

Madame le Maire demande à Thierry de LORGERIL d'être secrétaire de séance et de bien vouloir procéder à l'appel. Le quorum est atteint.

Elle soumet ensuite, à l'approbation de l'Assemblée délibérante, le compte-rendu du Conseil Municipal du 13 novembre 2017.

Le compte-rendu ne suscite aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

Puis Madame le Maire cède la parole à Thierry de LORGERIL

1 – Budget Principal 2017 – Décision modificative n°2-2017

Thierry de LORGERIL précise que cette décision s'inscrit dans la continuité de la Décision Modificative N° 1 approuvée lors de la séance du Conseil Municipal du 13 novembre dernier. C'est une décision qui est assez technique car il s'agit de régularisation d'écriture d'ordre et qui sont sans impact sur l'équilibre budgétaire. Toutefois, l'on note quelques ajouts de crédits en matière de travaux qui n'étaient pas inscrits au budget primitif 2017 mais ces crédits nouveaux sont largement compensés par des fonds de concours versés par Cap Atlantique.

Il y a également des changements d'imputations comptables mais qui sont indifférents sur l'équilibre final du budget.

S'agissant des travaux nouveaux, il y a surtout des travaux réalisés par le SYDELA sur la zone de Villejames et ce sont des travaux de réseaux ou de mise en place de fourreaux et qui sont compensés par des fonds de concours de Cap Atlantique.

François PAGEAU qui avoue n'avoir sans doute pas été assez attentif en Commission des Finances souhaite avoir des explications sur les régularisations d'écriture liée au loyer de la Gendarmerie pour 31 500 euros.

Il se dit surpris de voir 74 000 € de dépenses supplémentaires en investissement pour les travaux d'éclairage du terrain n°2. Comment se fait-il qu'il y ait un tel décalage entre le prévisionnel et la réalité ? Quel est le coût total de cet éclairage ?

Il lui est indiqué qu'en ce qui concerne la Gendarmerie, il s'agit d'une régularisation demandée par la Trésorerie car les charges d'intérêt étaient comptabilisées en dépenses d'investissement par CNI alors que cela devait apparaître en dépenses de fonctionnement.

Par rapport aux travaux d'éclairage, il s'agit d'une erreur d'écriture lors de l'élaboration du document du Budget Primitif. L'opération avait été évaluée à sa juste valeur, mais dans la saisie des chiffres du Budget, une erreur de transcription a été commise.

Madame le Maire précise que c'est bien l'écriture au Budget Primitif qui était erronée et non pas le montant des travaux mal évalué. Le coût total s'élève à environ 120 000 euros.

VOTE : Majorité – 3 Abstentions

Avant de redonner la parole à Thierry de LORGERIL pour la présentation de la délibération 2, Madame le Maire propose de modifier l'ordre de passage des délibérations et d'examiner la délibération 11 avant la délibération 3 pour permettre de libérer plus rapidement la personne représentant la LAD-SELA.

2 – Autorisation d'engager, de liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2018

Thierry de LORGERIL précise que dans la mesure où le Budget 2018 ne sera pas voté avant le mois de mars 2018, cette délibération permet aux services et aux élus d'engager des dépenses de fonctionnement dans la limite de 25% du montant des crédits autorisés dans le Budget 2017. En revanche, s'agissant des dépenses d'investissement, dans la mesure où elles ne sont pas inscrites dans le budget, elles ne peuvent pas être engagées.

VOTE : Unanimité

Madame le Maire cède la parole à Hélène PASSELANDE de LAD-SELA qui va présenter le compte rendu annuel de la Zone d'Aménagement Concerté de la Maison Neuve.

11 – Compte-rendu annuel de l'opération d'aménagement de la zone d'aménagement concerté de la Maison Neuve - (CRAC au 31 décembre 2016)

Hélène PASSELANDE commente le diaporama présenté en séance.

Madame le Maire remercie Madame PASSELANDE pour sa présentation. Elle confirme que l'on ne peut qu'être satisfait de l'avancement de cette opération qui semble correspondre aux objectifs qui étaient poursuivis. En effet, sur la première phase l'objectif de produire 54% de logements abordables soit en accession soit en location sur l'éco quartier est atteint même dépassé car l'on atteint même le chiffre de 55%. La commercialisation des lots se passe très bien auprès des opérateurs, et chez ces mêmes opérateurs la commercialisation des logements se passe très bien également. Ainsi cet éco quartier semble séduire les investisseurs, les opérateurs et les futurs résidents. Et cela est plutôt une très bonne nouvelle.

Madame le Maire informe ses collègues qu'elle se rendra à Paris ce mardi 19 décembre afin, en principe, de recevoir un nouveau label pour cet éco quartier. Ce prix viendrait couronner le travail effectué depuis 12 ans pour porter ce projet.

C'était un projet ambitieux et courageux, et aujourd'hui, l'on est dans le vrai car cela répond complètement aux attentes et aux objectifs environnementaux qui pourraient être salués par un prix remis à Paris le 19 décembre.

VOTE : Unanimité

Madame le Maire propose de reprendre le cours de ce Conseil et revenir à la délibération 3 qui va être présentée par Thierry de LORGERIL.

3 – Tarifs municipaux 2018

Anne-Gaëlle RÉVAULT rappelle que les élus de son groupe souhaiteraient que la Municipalité rétablisse la gratuité des salles pour les associations guérandaises le week-end, car elles sont devenues payantes depuis l'an passé. Les salles ont un coût pour la commune, certes, mais que deviendrait une commune sans association ? 200 ou 300 € de location pour une journée c'est énorme et dissuasif pour une association souhaitant organiser un événement souvent dans l'intérêt collectif.

De même, ils sont toujours en attente du fruit de la réflexion débutée il y a 1 an et demi pour remplacer la suppression de la carte de photocopies pour les associations.

D'autre part, ils se questionnent sur la distinction entre Guérandais et non Guérandais pour différents tarifs. Ils comprennent bien l'idée : la commune finance ces services et veut privilégier ses concitoyens. Mais, du point de vue du citoyen, ils trouvent cela injuste : une famille non guérandaise, qui n'a pas de médiathèque ou certaines activités dans sa commune, devra payer plus cher à quelques kilomètres près. Ces familles permettent aussi la vie de ces services. Les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire n'ont pas de réponse précise à ce questionnement mais ils pensent qu'une réflexion pourrait être menée.

Pour une meilleure communication, il serait souhaitable que les heures limite d'occupation des salles soient indiquées sur le site internet de la ville. Il y a des informations sur les capacités d'accueil mais ce serait bien qu'il y ait également les horaires.

Au niveau des « Conditions de mise à disposition », les élus du groupe VGES trouvent l'expression « mise à disposition gratuite possible des salles aux associations reconnues d'utilité publique à caractère social, humanitaire ou de santé, sur demande particulière étudiée par la municipalité » un peu floue car elle peut laisser libre cours à toutes les interprétations. Ainsi certaines gratuités sont possibles et semblent être étudiées au cas par cas. Ne peut-on pas préciser ?

Enfin Anne-Gaëlle RÉVAULT demande s'il serait possible d'avoir, à l'avenir, le montant des recettes obtenues pour les prestations telles que les locations de salle, ou de matériel...

S'agissant de la dernière demande formulée par Anne-Gaëlle RÉVAULT, Madame le Maire indique que les éléments figurent chaque année au compte administratif ; toutefois, il est tout à fait envisageable d'extraire les chiffres afin que les élus aient une meilleure lisibilité.

Concernant l'information sur les horaires, il est tout à fait possible de l'ajouter sur le site Internet car cela participe d'une meilleure communication.

Pour ce qui est des conditions de mise à disposition des salles municipales, le libellé permet de laisser la porte ouverte à des sollicitations de telle ou telle association et de pouvoir étudier les demandes au cas par cas en fonction de l'intérêt des manifestations proposées. Enfin l'accès à une carte photocopie pour les associations qui en font la demande pour un montant annuel de 25 € est également en place auprès du service Citoyenneté.

Anne-Gaëlle RÉVAULT précise que les élus de son groupe n'étaient pas informés alors qu'ils font partie de plusieurs associations. Elle ajoute que les associations avaient bien reçu le courrier l'an dernier pour les informer que les salles devenaient payantes le week-end, mais rien concernant la possibilité de faire des photocopies.

Mme le Maire répond que, pourtant certaines associations viennent à la mairie faire des photocopies.

Anne-Gaëlle RÉVAULT confirme que toutes les associations ne sont pas informées et qu'il faudrait donc communiquer là-dessus.

Hélène CHALLIER aimerait que soit rappelée la gratuité pour les partis politiques et les syndicats professionnels, admettant que dans les faits les salles sont bien mises gratuitement à disposition quand les partis ou les syndicats en font la demande. Et il faut reconnaître que cela se passe toujours bien et ce n'est pas le cas dans toutes les communes. Il faut dire les choses quand elles sont positives. Dans la mesure où l'administrateur ne sera peut-être pas toujours le même, il lui semble que le texte mériterait d'être éclairci pour que sa lecture soit garantie.

Anne-Gaëlle RÉVAULT indique que les associations ont besoin de connaître le coût avant de réserver une salle, sans attendre une éventuelle subvention. Et elle ajoute douter que les associations perçoivent cette subvention de 300 € correspondant à la location d'une salle, alors que certaines associations qui font des animations publiques se voient refuser 50 €.

Luc PORTET précise que les tarifs différenciés Guérandais et non Guérandais ont été mis en place afin d'éviter que des personnes hors commune réservent des salles privant de ce fait les Guérandais de leur utilisation alors même que ces infrastructures sont financées par les contribuables de notre commune.

Anouk PAOLOZZI DABO souhaite rebondir sur les tarifs commune et hors commune car elle a régulièrement des remarques à ce propos pour les services offerts par la Maison de la Famille. Elle rappelle que ces services sont portés par les impôts payés par les Guérandais, et il est normal que ces derniers aient des tarifs qui leur correspondent ; en revanche pour les non Guérandais, il est normal qu'ils aient un tarif un peu plus élevé pour participer au financement des services offerts qui dans tous les cas ne sont pas facturés à leur coût de revient réel. En outre, pour certains services, la ville de Guérande reste bien en-deçà des tarifs pratiqués dans d'autres communes, y compris pour les non Guérandais.

Hélène CHALLIER estime que la question de la centralité devrait être débattue au sein de Cap Atlantique ; en effet, pour ce qui concerne la Médiathèque, l'on sait très bien qu'il y a des abonnés hors commune et qui sont Guérandais par usage. Elle trouve très bien que l'accès à la Médiathèque soit gratuit pour les moins de 18 ans. Nous sommes effectivement au centre du territoire de Cap Atlantique et un certain nombre de charges pèsent sur Guérande ; il y aura sans doute des équilibres à trouver à l'avenir pour pouvoir reconnaître ce point- là sur notre commune car la Ville ne touche aucune compensation.

Madame le Maire partage le point de vue d'Hélène CHALLIER et précise que lors de sa rencontre avec la Préfète le 12 décembre, c'est une des questions qu'elle lui a posées. En outre, elle espère beaucoup des grandes réformes fiscales annoncées par le gouvernement où la question des charges de centralité revient beaucoup. Madame le Maire cite pour exemple les 5000 scolaires qui fréquentent quotidiennement notre commune et dont la moitié ne réside pas à Guérande mais qui utilisent nos services. Aussi, les charges de centralité cela va être un vrai sujet d'avenir.

Anne-Gaëlle RÉVAULT souhaite rappeler une nouvelle fois l'importance des associations dans la vie communale et qui œuvrent pour l'intérêt collectif. Le coût de location d'une salle peut parfois être rédhibitoire.

Hélène CHALLIER rappelle qu'il est toujours possible pour une association de solliciter l'octroi d'une subvention exceptionnelle si elle n'arrive pas in fine à équilibrer son budget, si bien sûr l'évènement apporte un intérêt à la collectivité.

Madame le Maire conclut en disant qu'il ne faut pas être trop rigide dans l'écriture ; de plus, à Guérande, la Municipalité est à l'écoute des associations l'on porte un regard plutôt bienveillant dans l'accompagnement des associations qui portent un projet intéressant.

VOTE : Majorité – 3 Contre

Madame le Maire cède la parole à Françoise JOUNIER

4 – Garantie d'emprunts Caisse des Dépôts et Consignation à Espace Domicile – Opération Le parc des écoles

Françoise JOUNIER précise qu'il s'agit d'un projet de logements sur la Madeleine. Ce projet porté par Espace Domicile comprend 11 pavillons qui seront construits rue du Dolmen et est destiné à des personnes ayant des revenus modestes.

La typologie des logements est la suivante : 4 T3 de 66 mètres carrés avec un loyer situé entre 380 et 440 euros mensuels, 6 T4 de 79 mètres carrés avec un loyer situé entre 450 et 510 euros mensuels et un T5 de 85 mètres carrés avec un loyer de 555 euros mensuels.

Chaque pavillon possède un parking, un rangement et un jardin privatif. Le chauffage est électrique avec des panneaux photovoltaïques.

La livraison de ces logements est prévue pour le début d'été 2018.

Françoise JOUNIER ajoute qu'avec ce programme, on comptabilisera 34 logements sociaux sur la Madeleine dont 14 sont sur le territoire Lyphardais.

VOTE : Unanimité

5 – Garantie d'emprunts Caisse des Dépôts et Consignation à Espace Domicile – Opération Boulevard Général de Gaulle

Françoise JOUNIER rappelle que le projet se situe boulevard du Général de Gaulle. Il comprend 3 pavillons individuels avec jardin, parking et cellier individuel et 7 logements collectifs. Ces logements sont destinés à des personnes à revenus modestes.

La typologie des logements est la suivante : 3 appartements T2 de 55 mètres carrés avec un loyer de 340 euros mensuels, 4 appartements T3 de 68 mètres carrés avec un loyer mensuel de 440 euros, 2 maisons T4 de 80 mètres carrés pour un loyer de 460 euros et une maison T5 de 88 mètres carrés pour un loyer mensuel de 580 euros.

Deux cellules commerciales sont prévues au rez de chaussée du collectif.

La livraison des logements est programmée pour le 1^{er} trimestre 2019.

VOTE : Unanimité

Madame le Maire donne la parole à Thierry de LORGERIL

6 – CCAS de Guérande – Subvention de fonctionnement 2018

François PAGEAU demande pourquoi la subvention prévisionnelle maximale était de 723 500 € en 2017 et est à 650 000 € pour 2018 ? Y-a-t-il encore des transferts de personnel du CCAS vers la Ville ?

Anouk PAOLOZZI DABO explique que l'an passé la somme provisionnée était très supérieure aux crédits finalement consommés, c'est pourquoi, pour 2018, il a été fait en sorte de coller le plus possible à la réalité compte tenu des dépenses engagées en 2017.

VOTE : Unanimité

7 – Comité des Œuvres Sociales de la ville et du CCAS de Guérande – Subvention de fonctionnement 2018

Cette délibération ne fait l'objet d'aucun commentaire.

VOTE : Unanimité

La parole est cédée à Pascal LOIRAT

8 – Service extérieur des Pompes Funèbres – Création d'une régie dotée de la seule autonomie financière

S'agissant de la composition du Conseil d'Exploitation, Pascal LOIRAT précise qu'outre le Comptable Public, le Directeur Général des Services et le Directeur des Finances de la Ville qui sont membres de droit, il propose pour la majorité municipale les personnes suivantes : lui-même, Marie-Annick DURAND, Jacques GUIHÉNEUF, Marie-Line MOREAU.

Le groupe Guérande Alternance qui peut avoir un siège au sein du Conseil d'Exploitation propose Hervé NAËL.

Anne-Gaëlle RÉVAULT indique que les élus de son groupe s'abstiendront sur ce vote car ils ne sont pas représentés au sein du Conseil d'Exploitation.

VOTE : Majorité – 3 Abstentions

Madame le Maire cède la parole à Marie-Annick DURAND;

9 – Affaires foncières – Chemin de Mauperthuis – Désaffectation et déclassement délaissé de voirie

Cette délibération ne suscite aucune remarque.

VOTE : Unanimité

10 – Affaires foncières – Chemin de Mauperthuis – Echange de terrains commune de Guérande/MABILEAU

Cette délibération n'appelle pas de commentaire particulier.

VOTE : Unanimité

12 – Dénomination de voies – Ecoquartier de la Maison Neuve

Cette délibération ne suscite aucune remarque.

VOTE : Unanimité

13 – Avis de la commune sur le programme de travaux concernant le projet de parc éolien en mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier

Anne-Gaëlle RÉVAULT rappelle que, comme les élus de son groupe le disent régulièrement, ils sont pour le développement des énergies renouvelables, c'est pourquoi ils émettront un avis favorable sur ce projet.

Néanmoins, ils préfèrent une gestion par des collectivités et/ou des citoyens avec des projets plus petits, à taille humaine, plutôt qu'une gestion par des grosses entreprises. Ces entreprises le font parce que c'est rentable, alors autant que le public en profite aussi. Pour que ce système fonctionne il faut donc multiplier les petits projets sans attendre.

D'ailleurs, ils attendent toujours que la Ville de Guérande se mette à la production d'énergies renouvelables et choisisse un fournisseur en électricité renouvelable.

Elle rappelle leur regret sur le manque d'engagement en ce sens dans le PLU, ne rendant pas toujours possible la production d'énergie solaire pour des raisons esthétiques.

VOTE : Avis Favorable à l'Unanimité

Madame le Maire cède la parole à Françoise JOUNIER

14 – Politique de l'habitat - Aide personnalisée à l'accession à la propriété

Françoise JOUNIER rappelle que pour 2016, 29 dossiers avaient été instruits et sur 2017 ce sont 23 dossiers qui ont été pris en charge. Pour information, 3 dossiers sont déjà déposés pour 2018.

Sur les 23 dossiers de 2017, 7 concernent la ZAC de la Maison Neuve par rapport à 5 en 2016. L'origine des demandeurs se décompose comme suit : 12 Guérandais, 6 résidant sur le territoire de Cap Atlantique et 6 venant de l'extérieur.

François PAGEAU dit se réjouir de l'évolution positive de ces aides du fait d'une meilleure communication. Mais ceci ne doit pas occulter les difficultés qu'ont les nouvelles familles aux revenus modestes à s'installer sur le territoire de Guérande, Les élus de son groupe ont déjà eu l'occasion de dire à l'occasion du débat sur le PLU les inquiétudes qu'ils avaient à ce sujet. Si les prix de l'immobilier continuent à flamber, ce dispositif risque d'être rapidement caduc car les familles aux revenus modestes ne pourront de toute façon pas entreprendre des projets immobiliers sur la commune.

Françoise JOUNIER précise que certains acquéreurs ont de très faibles apports et peuvent malgré tout investir à Guérande et c'est une très bonne chose.

Hélène CHALLIER rappelle que tout le monde n'est pas propriétaire et que l'on a sur Guérande une offre locative qui existe. Elle se félicite que, dans les programmes proposés sur Maison Neuve, les prix plafonds aient été respectés. Toutefois, il faut faire attention à ce que les travaux de finition, laissés à la charge de l'acquéreur, ne soient pas trop élevés pour ne pas obérer le coût global du bien in fine.

Jacques GUIHÉNEUF ajoute que même si les acquéreurs potentiels ont des apports faibles, l'un des critères pour obtenir un prêt est de se baser sur le montant du loyer acquitté par le futur acheteur.

VOTE : Unanimité

15 – Rapport annuel de la commission communale d'accessibilité

Françoise JOUNIER introduit la délibération puis laisse la parole à Jacques GUIHÉNEUF qui commente le diaporama présenté en séance

Hervé NAËL note 33 000 euros de frais engagés, or lorsque l'on fait le total du coût des travaux on atteint un montant bien supérieur.

Il lui est répondu qu'aux 33 000 euros annoncés, il convient d'ajouter le coût des travaux réalisés en régie.

Selon François PAGEAU le travail réalisé par la commission et les améliorations et aménagements apportés va dans le bon sens.

A l'époque des débats sur le stationnement payant, les élus de son groupe avaient émis des inquiétudes par rapport aux stationnements sauvages qui se multipliaient l'été et qui pouvaient entraver la circulation de certaines personnes en situation de handicap, les services de Police ont-ils pu constater une évolution positive de ces stationnements gênants ? Quelles sont les mesures qui ont été prises à ce sujet ?

Madame le Maire précise que le stationnement gênant est systématiquement sanctionné. Elle rappelle l'opération menée avec le Conseil Municipal des Adolescents pour sensibiliser les automobilistes qui n'ont pas toujours conscience de la gêne qu'ils occasionnent en étant mal stationnés.

Jacques GUIHÉNEUF ajoute que des opérations « commando » sont systématiquement menées avec la Police Municipale. Toutefois, on manque parfois de ressources humaines pour mener ce type d'opération notamment le week-end.

VOTE : Le Conseil Municipal en prend acte

La parole est cédée à Catherine LACROIX.

16 – Convention triennale avec l'association Bro Gwenrann

Anne-Gaëlle RÉVAULT apprécie de voir en annexe la valorisation financière des prestations de la ville, pour un montant total de 24 602 €. Cela est plus transparent et permet d'avoir une meilleure idée du coût total.

Bro Gwenrann participe à l'animation de la ville, ce que les élus de son groupe encouragent.

Cependant, ils se posent une question car ils entendent souvent la Majorité dire que le budget de la ville est en baisse et, pour cette raison, certains projets sont faits à minima. Quel est le budget attribué à la culture sur Guérande ? A-t-il baissé depuis 2014, année de la précédente convention ? S'il a baissé, ils trouveraient juste d'appliquer cette baisse aux différentes animations, et donc aussi au montant de cette subvention.

Madame le Maire réaffirme la volonté municipale de soutenir le dynamisme associatif et donc de maintenir les niveaux de subventions.

Catherine LACROIX indique que le budget global dédié aux subventions culturelles est strictement le même que les années précédentes.

Anne-Gaëlle RÉVAULT précise que les élus de son groupe souhaitent savoir si le budget de la culture a baissé ou non.

Catherine LACROIX indique que le budget culture est iso comparé à l'an passé ; elle propose de donner les clés de répartition lors d'une prochaine Commission Culture.

Hélène CHALLIER précise que tous ces chiffres peuvent facilement se retrouver dans le compte administratif.

VOTE : Unanimité

Madame le Maire donne la parole à Nicolas CRIAUD.

17 – Avis sur les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche accordées par le Maire pour l'année 2018

Anne-Gaëlle RÉVAULT rappelle que les élus de son groupe restent opposés à l'ouverture des magasins le dimanche, à une consommation 7 jours sur 7. Ils s'étaient abstenus pour le Carrefour City vu son emplacement stratégique en centre-ville, permettant d'aider à redonner du dynamisme au centre-ville.

Pour les magasins Picard, ce n'est pas le cas. Il s'agit de magasins dans la zone de Villejames et dans celle des Salines, zones faisant obstacle aux commerces de centre-ville.

De plus, le principe des surgelés est de pouvoir les conserver, ce qui permet de ne pas avoir besoin de les acheter le jour-même.

VOTE : Majorité – 3 Contre

Madame le Maire cède la parole à Pascal LOIRAT.

18 – Mise à jour du tableau des effectifs

Cette délibération ne fait l'objet d'aucun commentaire.

VOTE : Unanimité

19 – Convention d'adhésion au service prévention des risques professionnels relative à l'intervention de l'agent chargé d'une fonction d'inspection (ACFI) du centre de Gestion de Loire Atlantique

Cette délibération ne suscite aucun commentaire.

VOTE : Unanimité

Madame le Maire cède la parole à Jacques GUIHÉNEUF.

20 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau, de l'assainissement - exercice 2016

Pour le Service Public de l'eau potable, Jacques GUIHÉNEUF rappelle que le nombre d'abonnés s'élève à 66.249 à fin 2016 (+ 773 abonnés par rapport à 2015). Les volumes distribués se chiffrent à 6,76 Millions de m³ et sont pratiquement identiques à ceux de 2015.

Les indices linéaires de perte sont qualifiés de bon niveau au vu des critères de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. La qualité de l'eau est très satisfaisante et n'appelle pas de commentaire particulier.

Le prix TTC au m³ ressort à 1,87 € contre 1,93 € en 2015.

En ce qui concerne l'Assainissement Collectif, il indique que fin 2016, le nombre d'abonnés s'élève à 58,385 (+ 129 par rapport à fin 2015). Les volumes facturés sont globalement stables à 4,2 Millions de m³. Le prix TTC au m³ se situe à 3 €.

S'agissant du prix global de l'eau (distribution de l'eau potable et collecte des eaux usées) celui-ci ressort à 4,87 € TTC le m³ (suivant une consommation moyenne annuelle de 120 m³) contre 5 € en 2015.

Pour information, le prix global de l'eau reste inchangé en 2017.

Pour ce qui est de l'Assainissement Non-Collectif le nombre d'usagers s'élève à 6.142 au 31/12/2016.

1732 contrôles (neufs ou existants) ont été réalisés sur l'ensemble du Territoire de Cap Atlantique en 2016 et il y a eu 60 réhabilitations d'installations en 2016.

Les faits marquants en 2016 sont les suivants :

- ✓ La redistribution du contrat de DSP au 1er janvier 2016 :
 - . la SEPIG pour la distribution de l'eau potable,
 - . VEOLIA pour la collecte des eaux usées.
- ✓ La poursuite de l'interconnexion avec Nantes Métropole et la Carène pour les réseaux de distribution d'eau potable.

En ce qui concerne l'assainissement, on peut noter la poursuite des opérations de fiabilisation des réseaux, ainsi que des contrôles des branchements d'assainissement collectif et des installations d'assainissement non-collectif.

Anne-Gaëlle RÉVAULT note que la consommation de 73 m³ d'eau par an par foyer comprenant les résidences secondaires ne permet pas de se rendre compte de la consommation réelle des foyers de Cap Atlantique. Cette consommation reste élevée vu que, la plupart des foyers, des collectivités et des entreprises utilisent de l'eau potable pour les toilettes, la machine à laver et l'arrosage du jardin, de la voiture..., usages pour lesquels l'eau de pluie devrait être utilisée.

Elle rappelle aussi que les piscines sont consommatrices d'eau, et aussi de produits chimiques, et pourtant la Municipalité a choisi de continuer à favoriser les piscines privées dans le PLU récemment adopté en autorisant pour celles-ci des exceptions à certaines règles.

VOTE : Le Conseil Municipal en prend acte

21 – Rapport annuel sur l'élimination des déchets ménagers et assimilés - exercice 2016

Jacques GUIHÉNEUF précise que le volume global des déchets collectés s'établit à 103.125 tonnes (-1% par rapport à 2015) ;

Le volume des ordures ménagères collectées est en régulière diminution (333 kg/hab en 2016 contre 348 kg/hab en 2015, soit 4% en moins).

Les volumes des déchets verts qui augmentaient fortement les années précédentes sont désormais stables à 459 kg/hab.

La collecte sélective (emballages recyclables, papiers, verres, cartons) affiche 143 kg/hab en 2016 soit une hausse de 3,60%, ce qui démontre une prise de conscience progressive sur le territoire de Cap Atlantique.

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères passe de 157 € par habitant en 2015 à 139 € par habitant en 2016, soit une baisse importante de 13%.

Les faits marquants en 2016 sont les suivants :

- ✓ poursuite du Schéma Directeur des Déchèteries (pour une validation en février 2017)
- ✓ nouveaux contrats de DSP au 1er janvier 2016 :
 - . VEOLIA pour la collecte des O.M.
 - . SUEZ Environnement pour le transfert et le traitement des O.M.
- ✓ mise en place d'une politique de prévention avec le programme « Zéro Gaspillage- Zéro Déchets » prévu pour une durée de 3 ans.

Anne-Gaëlle RÉVAULT note une très légère baisse du tonnage de déchets entre 2015 et 2016 mais une augmentation de 24 % depuis 2010, qui serait due, entre autre, à l'augmentation des déchets verts. Cette importante augmentation doit inciter Cap Atlantique à réfléchir à l'achat de broyeurs de végétaux, qui circuleraient de commune en commune, afin que les particuliers puissent broyer leurs végétaux chez eux à moindre coût et les utiliser sur place.

Les quantités de déchets issus de la collecte sélective ont augmenté, ce qui est traduit dans la vidéo par un petit bonhomme content. Cette augmentation peut être vue positivement puisqu'il semble qu'il s'agisse d'un progrès au niveau du tri, mais il ne faut pas oublier que l'objectif est de diminuer tous les déchets, qu'ils soient recyclables ou non. Ils ont nécessité de l'énergie pour être produits et en nécessite encore pour être recyclé. Il faut donc inciter les consommateurs à acheter du vrac ou du moins des produits ayant le moins d'emballages possibles.

Comme les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire l'ont déjà dit, il serait bien aussi que Cap Atlantique réfléchisse au recyclage de tous les plastiques, comme cela se fait ailleurs, et pas uniquement des bouteilles et flacons.

La mise en place du compostage partagé aura un effet positif sur les quantités d'ordures ménagères puisque cela permet de réduire d'un tiers le volume des poubelles. Ce compostage a débuté en octobre 2016 à La Baule. Herbignac s'y est lancé en juin 2017. Quelle est la date prévue pour Guérande ? D'autant plus que certains habitants ont déjà indiqué à la mairie qu'ils souhaitaient un composteur collectif pour leur immeuble. La mairie doit se saisir de cette opportunité et inciter d'autres immeubles à s'y lancer.

Elle demeure convaincue qu'une meilleure communication de la part de la Ville et Cap Atlantique est possible pour diminuer ces quantités de déchets et inciter au recyclage.

VOTE : Le Conseil Municipal en prend acte

Hervé NAËL donne lecture de la question posée par le groupe Guérande Alternance.

« Sur la route du Pouliguen, en novembre, sur la D774, au niveau de l'ancienne usine CTO, nous avons pu constater un épandage de compost dans les champs situés de part et d'autre du bâtiment. Une multitude de déchets (plastiques et autres...) jonchent le sol. Nous avons déjà interpellé le conseil municipal sur ce problème le 22 juin 2015 après l'intervention en Conseil Municipal du 15 décembre 2014, de M. Laurent Boulo subdélégué à l'environnement. Quelle est l'efficacité des opérations de contrôle régulières de CAP Atlantique? Va-t-on continuer à tolérer, Madame le Maire, l'enfouissement et la pollution des champs par ces produits dans une zone classée Natura 2000 ? Si personne n'est en mesure d'assurer et de garantir le contrôle de la qualité de ce compost, ne faudrait-il pas dès lors interdire ces épandages et réfléchir à un autre exutoire pour ces déchets? »

Si vous vous promenez dans les chemins et les routes communales, vous avez certainement remarqué dans les fossés une multitude de déchets en verre, plastique... À partir du printemps 2018, l'herbe de ces fossés sera coupée et les déchets réduits en miettes, aggravant cette pollution. Que comptez-vous faire, Madame le Maire, pour nettoyer ces fossés et parer à ces pollutions? »

Laurent BOULO rappelle que les déchets sont vieux comme l'humanité, un peu d'histoire sans s'en raconter, des histoires.

Au conseil municipal de décembre 2014, la liste VGES s'était émue, à juste titre de l'attention portée au cadre de vie de nos campagnes concernant les déchets de tous ordres.

Alerté par l'association Guérande environnement et accompagné par son président, Laurent BOULO rappelle qu'il avait récolté un florilège de déchets non verts dans des déchets, en principe verts, en provenance de la station de Livéry.

Outré du volume de cueillette et du laxisme à la réception, au traitement, à l'utilisation par quelques agriculteurs peu scrupuleux au professionnalisme agricole bien éloigné de l'idée qu'il s'en fait, il avait présenté au Conseil municipal l'éventail des souillures.

Une réaction aussi rapide que ferme de Cap Atlantique, Direction et Présidence de la Gestion des Services Urbains associées, avaient imposé à la société gestionnaire du traitement des déchets verts du territoire de Cap Atlantique, l'application du cahier des charges, peu ou pas vérifié, mais aussi l'application immédiate de mesures correctives:

-Renforcement des contrôles à réception de tous dépôts provenant des déchèteries (fiche contrôle), lors du broyage et lors de la sortie des produits.

-Sensibilisation des usagers par création d'un espace de communication: panneau et distribution de flyers pour tous les apports.

-Contrôle qualitatifs : suivi traçabilité et outil cartographique / strict respect de la norme NFU 44 051 / détermination de procédures d'échantillonnage pour les analyses, mise en place de procédures en cas de produits non conformes, augmentation de la capture de matière biomasse.

-Rencontre avec tous les agriculteurs impliqués

-Renforcement du suivi qualitatif : Présence d'un agent de Cap-Atlantique lors des analyses / rencontre mensuelle et compte-rendu de suivi.

Laurent BOULO dit avoir pu vérifier la vigilance de l'agent en poste à Livéry et la présence de l'espace de communication : collection des objets indésirables en vitrine dehors.

Il posait, toutefois, la question par écrit au Conseil municipal du 21 juin 2015 de la présence d'un seul agent en période de pointe, qui lui paraissait un peu insuffisante.

Alors aujourd'hui, la liste Guérande Alternance se saisit d'un problème aux similitudes passées.

Jo GAULTIER, avec d'indispensables bottes, a parcouru la parcelle incriminée et relève une problématique incomparablement moindre que celle présente en 2014. Laurent BOULO, pour avoir gravité autour d'andin (avant étalement), dresse le même constat qui, même s'il montre une amélioration ne le satisfait pas

Alors le problème, il est où et c'est quoi?

Les jeunes agriculteurs qui exploitent ces parcelles aujourd'hui gèrent un héritage dont ils se seraient bien passés.

Les limites techniques auxquelles Cap Atlantique est confrontée quant à l'absence de place pour mener un processus de qualité complet au regard des tonnages et de leur augmentation. (cf. arrêté préfectoral brûlage).

Guérande Alternance pose la question d'interdire ces épandages...mais déjà que l'espace de stockage actuel est insuffisant Laurent BOULO ne pense pas qu'envoyer ces produits vers un autre territoire constitue une solution responsable sauf à ce qu'ils puissent y être à nouveau criblés.

Le juste équilibre reste encore à trouver pour le territoire de Cap Atlantique où la limite des dépenses supplémentaires toujours possibles dans l'absolu avec des ajouts techniques mais à financer doit être débattue. (Criblage par exemple). Ce sujet est complexe, comme on le sait et

Laurent BOULO réaffirme qu'il constitue une de ses préoccupations premières qu'il cherche constamment à faire avancer au sein de Cap Atlantique.

Franchissons les fossés pour aborder le point N° 2 de la question écrite: Les déchets plastiques dans les fossés.

Parler de l'incivilité en s'indignant ne servirait à rien; c'est pourquoi, Laurent BOULO propose, sur une idée de Luc PORTET de déclencher une action citoyenne de nettoyage en lien avec les comités de quartier, appuyée par une logistique des services municipaux.

Laurent BOULO rappelle qu'il croit à la diffusion et à l'implication positivement contagieuse de la population se mobilisant pour se réapproprier l'espace public et nettoyer un environnement qui lui est proche.

Laurent BOULO conclut en rappelant que l'espace public est un bien public commun qui relève de tous.

Hélène CHALLIER approuve l'idée d'une journée citoyenne.

Luc PORTET ajoute qu'une expérience a déjà été menée sur le secteur Nord Est par les membres du Comité de Quartier pour une opération de nettoyage des fossés.

Anne-Gaëlle RÉVAULT donne lecture de la question écrite du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire

« Lors de l'exploitation des mines d'extraction d'uranium de la Presqu'île, des stériles miniers ont servi de remblai à différents endroits. Ce qui est dénommé « stérile » n'est pourtant pas inoffensif, contenant encore de la radioactivité. Ces lieux ont été partiellement identifiés par AREVA mais le danger est encore présent : lieux non repérés ou non traités.

Le collectif Cap Radioactivité a été créé en 2014 pour alerter de ce danger éparpillé sur le territoire.

Il a acheté un appareil DG5, avec, entre autre, une subvention de la mairie de Guérande et a ainsi pu effectuer des mesures sur des lieux publics mais également des lieux privés, à la demande de particuliers.

En novembre 2016, le collectif Cap Radioactivité a informé la préfecture et, également, la mairie de Guérande, de mesures anormales prises sur un chemin d'accès à plusieurs parcelles à Guérande. Ces mesures ont affiché 1750 coups par seconde alors que la radioactivité naturelle en presqu'île guérandaise est d'environ 200 coups par seconde.

Et pourtant, cet été, la mairie a accordé un permis de construire pour l'une de ces parcelles sans informer les acquéreurs. Ce projet de construction nécessite de creuser une tranchée sur ce chemin contaminé, pour la desserte des réseaux, ce qui s'avère dangereux d'une part pour les ouvriers et d'autre part pour les riverains en raison des risques d'éparpillement des remblais dégagés par ces travaux.

Un article du code de l'urbanisme indique que « *Le permis ou la décision prise sur la déclaration préalable doit respecter les préoccupations d'environnement définies aux articles L.110-1 et L.110-2 du code de l'environnement.* » Ce dernier article stipule notamment que « *Les lois et règlements organisent le droit de chacun à un environnement sain.* »

Nous vous demandons :

> pourquoi n'avez-vous pas refusé ce permis de construire ? En commission vous nous avez dit que vous ne pouviez pas refuser ce permis et pourtant on ne peut pas estimer que ce chemin constitue un « environnement sain ».

> pourquoi nous avez-vous dit en commission qu'AREVA n'avait pas confirmé ces mesures alors que cet été le collectif Cap Radioactivité et AREVA ont constaté ensemble ces mesures sur le terrain ?

Dans un souci de transparence il serait normal qu'à l'avenir vous informiez les propriétaires de parcelles contaminées dès que vous en avez connaissance. Est-ce que cela a été fait pour les autres parcelles repérées par le collectif ?

Pour finir, nous comptons sur votre engagement pour faire nettoyer par AREVA les différents sites repérés, et cela dans de bonnes conditions pour les ouvriers.

D'une façon plus générale, ces problèmes pour la santé publique dus à l'extraction de l'uranium et des déchets générés pour des milliers d'années, uranium utile aux centrales nucléaires, devraient vous inciter à vous engager en faveur des énergies renouvelables. »

Laurent BOULO a intitulé sa réponse : La lutte du pot de fer radioactif contre le pot d'argile

Tout d'abord, la Ville de Guérande se soucie de cette problématique complexe qui nécessite une concertation plurielle pour une action du même ordre :

Élus, associations environnementales, particuliers, administrations de l'État, appareil législatif et Ville.

Laurent BOULO rappelle qu'il travaille en collaboration avec le collectif Cap-Radioactivité et très sincèrement, VGES a rappelé que la Ville de Guérande avait participé financièrement à l'achat de l'appareil DG5, autrement appelé compteur Geiger. Un engagement qui démontre notre intérêt.

Il est facile de relever à une étape ou autre de l'histoire de l'électricité d'origine nucléaire des carences sur le fond ou sur la forme du traitement de ce sujet hautement complexe. Il dit à Madame Le Maire, espérer ne pas finir consumé à la fin du municipale. Certains ont eu raison d'avoir raison beaucoup trop tôt.

Aujourd'hui, le sujet revient via un permis de construire délivré sur une parcelle sans radioactivité, accessible par un chemin privé en co-propriété des riverains et potentiellement contaminé (pas d'avis ni cartographie officiels concernant les taux de contamination). Aujourd'hui nous détenons uniquement les analyses de Cap Radioactivité qui ne sont pas officielles ni confirmées par Areva et/ou l'Etat !

Le PLU comporte des servitudes à intégrer mais paradoxalement, la radioactivité n'est pas une servitude et par là même ne peut être prise en considération lors de l'instruction du permis de construire ou autre autorisation d'urbanisme.

Le refus du permis de construire sur cette parcelle constructible et sur le motif de potentielle contamination du chemin la desservant, serait illégal.

Ce qui pose problème, c'est la méthode d'analyse, puis de traitement de cette présence de déchets radioactifs.

En effet, la construction nécessite de creuser des tranchées sur le chemin. Dans la limite des éléments dont elle a connaissance, la Ville alertera les entreprises amenées à intervenir sur le chemin de la présence de stériles miniers.

La Ville proposera la consultation de la D.R.E.A.L. pour tous les projets situés sur des terrains identifiés par Cap-radioactivité.

La Ville a demandé, en date du 3 mai 2017, qu'une réunion soit organisée par la Sous-Préfecture au sujet de la radioactivité anormale chez les particuliers.

Elle n'a pas eu, à ce jour, de réponse.

La Ville a demandé des investigations de décontamination à AREVA le 24 mars 2017. Elle n'a pas eu de réponse d'Areva à ce jour.

Puis Laurent BOULO donne lecture d'un courrier du 23 novembre adressé à la DREAL

Il rappelle que lors d'un accueil en mairie de Guérande de Madame la Préfète de Région, accompagnée de Madame la Sous-préfète de Saint-Nazaire, ce sujet a été évoqué en vue d'une évolution législative.

A ce titre, Madame le Maire saisira notre députée Sandrine JOSSO à l'occasion d'un rendez-vous prochainement programmé en mairie de Guérande.

Enfin, la Municipalité a l'intention de saisir Monsieur le Ministre de l'Ecologie et de la Transition Energétique Nicolas HULOT sur l'évolution de la méthode d'analyse de la radioactivité au sol.

Anne-Gaëlle RÉVAULT indique avoir bien pensé qu'effectivement le fait que la radioactivité soit sur le chemin et non sur la parcelle soit la raison de l'impossibilité de refuser le permis de construire mais comme c'est écrit sur le permis de construire à l'entrée du chemin

« Prescriptions des services techniques ville de Guérande : Le raccordement Telecom devra être réalisé en souterrain à partir du réseau téléphonique du chemin de Kersalio ».

Elle pensait que la mairie aurait pu mettre le permis de construire en attente.

Avant de clore la séance, Madame le Maire indique que la prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au 12 février 2018.

Elle demande aux élus qui accepteraient de recevoir, par voie dématérialisée, les documents liés au Conseil Municipal, de bien vouloir se faire connaître auprès du Secrétariat Général.

Dominique MIGAULT y est plutôt favorable sous réserve que le débit Internet s'améliore dans son quartier.

Enfin Madame le Maire souhaite à chacune et chacun de belles fêtes de fin d'année et rappelle la cérémonie des vœux le lundi 8 janvier 2018.

La séance du Conseil Municipal prend fin à 21 heures.

~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~